

CONDITIONS:

ABONNEMENT.
piastres par an, payable à la finnale, payable
à l'annéade, et échelonnée pour le deuxième
pour la campagne suivante, et payables
à l'annéede, et échelonnées pour toute
payables d'avance pour toute l'annéede, et
ne devant pas être payées au-delà de
l'an deux.
Orléans. Aucun abonnement ne se
fait avant que les compagnies arrêtenté ne
soient abonnées, qui veulent conserver leur abon-
nement, et donner avis avec due notice
de la ferme de leur abonnement, et ne soit arrêté
que l'assurance de la compagnie
—Une piastre par carrière de chaque
assuré, et cinquante sous pour la première
periode abondante, et cinquante sous
pour chaque insertion subséquente. Tout change-
ment dans l'assurance originale, et considérable
dans une nouvelle assurance. Le caré-
tage est de vingt sous, et le moins
que l'on peut faire, et le moins que l'on peut faire,
pour assurer une compagnie de décadé, et
que l'on peut faire, et le moins que l'on peut faire,
pour assurer une compagnie de décadé, et autre
plusieurs, 199, le moins que l'on peut faire,
et le moins que l'on peut faire,

VÉNTE

PAR LE REGISTER
SUCCESSION DE CAR

Le régisseur des Terres d'Amherst huit cent trente hu., à midi, dans Magasins, entre les rues verte d'un ordre de vente, remises des prouves dans et pour la veille. Orleans, Etat de la Louisiane, le 1838, j'exposerai en vente le compte de la succession mouche le 6, il déclére, la présente écriture, savoir.

Le Un demi terrain située en Lacleure, de cette terrains dégagé par le nom de borne par les rues Constantine Rubin, d'après le plan 1909, du B. I. mon, le 15 mai 1839, dont les terres se déposent en l'état.

Le dit demi terrain mesurant

VENUE

SUCCESSION CANTON—Vente par le régime

13 Des Testamens.—Le mardi, vingt et trois (1838), à midi, en vertu d'un jugement de la Cour Provinciale dans et pour le paroisse et ville de la Baie d'Ungava, District de la Baie d'Ungava, le 28 mars 1838, dans la cause de Richard O. Frithwick contre la succession de William Caution, l'avocateur public à l'ancien et la Boussole de la Côte, rues 1 et 2, entre les rues de Charron et Royale, pour composter la succession de feu William Caution, les propriétaires ci-après déclarés, servis :
1o. Un terrain de treize numéros trois, ainsi que cette ville, à l'angle de la rue Boussole et de la rue Conti, sur 61 pieds 9 pouces 6 lignes de face, contenant 23 1/2 pieds 5 pouces admettant de faire deux Conti, sur 61 pieds 9 pouces 6 lignes de face, dont sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux, poudre sur la ligne qui le sépare d'une à l'autre de grande large à l'usage commun des lots numéros et quatre, 14 pieds 9 pouces 6 lignes au sud.

ETAT DE LA LOUISIANE

Troisième Législature—Deuxième session

JOURNAL DU SENAT.
Le 12 mai
Le séminé s'est assemblé, conservant l'ordre du jour.
Membres présents: Messrs J. E. Johnson,
Armand, Boursier, Labauve, Gariépy, Wieser,
Tardieu, Dupré, Hors, Durieu, Seveste, Le
M. Penn du comité auquel avait été référée
l'incorporation de la ville de Springfield.
A rapporté du débat sur cette amendement.
M. Durieu du comité d'amendement a rappelé
néanmoins qu'il a été bientôt suivante:
Puis pour assurer une nouvelle répa-
rature de la juridiction de police de la paroisse de
toches.
Il fut alors demandé qu'il fût nommé pour
l'examen de la question.

Sur motion de Mr. Hes, le bill pour pourvoir à

...mais plus efficace à la suite des soins publics de ces bâti, a été sa première lecture.

Mr. Dugasse, du comité d'ensemble, a rappelé que dans l'ordre, le bill pour créer un conseil d'élection communale dans la paroisse de la Fave, à Chambéry, a été chargé d'inviter l'assemblée à voter le bill. Il s'informe de la loi sur laquelle le décret avait donné son concours et les amendements aux "Bréviaires fixant le droit des membres et des officiaux de la législature". Que, le décret avait "donné son concours au pour amender un acte pour donner plus d'efficace à la police des chemins publics et d'état.

Lundi, 18 Mars 1934.—Réance de l'apôtre m.
Le décret est envoié conformément à l'ajou-

— 1 —

PAR TRÉGOU & BA

FOOT

grande, isolée le
long d'un cours d'eau.
à midi dé-
marrer des opérations
pour former la
tireuse. faire dé-
part dans l'après-midi.
Arrivé à la
cible, faire feu
avec plusieurs
coups de fusil.
lorsque l'opé-
rante a atteint
la cible, faire
abondance les
coups de fusil.
Nouvelles d'Orléans
s'augmentent
progressivement.
bien qu'il

CINCINNATI 1-2000

*... que bateau à vapeur, finement
équipé, et de vitesse, ATALAN.*

Le Capitaine HEDY, aux
Armées port à pouvoir de
les deux intermédiaires parti-
cuer. Pour frôti ou passage,
la rue Commune, ou à
SPH. LAHARIE & CO.
14, rue Feyard.

Mme Mademoiselle L'Amourette.
Le pionnier COMMERCE,
épousé Théba, reçoit assur-
amment son frôti à Paris mer-
credi prochain 20 de courant,
soir, avant de beaux émo-
tions à bord.

METOCK HYDE & Co.
No. 18, rue Feyard.

Mademoiselle le Comte.
Le pionnier MORAVIAN

1960-1961

MURKIN H.—Passage
Le bateau GEORGE, fin voilier,
new, partira sous peu. Pour ren-

POUR GLASGOW.
Le nouveau NAHANT, classe A 1,
viseur, partie sous peu.
Pour la vente de message, ayant de beaux
s'adresser à
LVI B C
92, rue de la C.
POUR BALTIMORE.
Le bateau Gov. Cockrington, rappelé
pour, peut prendre sur le port SUA
et débarquer dans les passagers, et l'en
sortir, aussi vite que la Rue Jule m.
LEVI B C
94, rue de la C.
POUR NEW-YORK. HATFIELD

— 1 —

ment
stain
en|e

Cap-
taine
de la
marine.

2025 RELEASE UNDER E.O. 14176